

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'un véhicule électrique »,

les mots :

« de véhicules électriques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.